



Estimation & réparation automobile

22 février 2019 | Bulletin du GAA n° ERA G2019-01 | Division de l'estimation automobile

DESTINATAIRES

Premiers dirigeants au Québec
Directeurs de succursale
Estimateurs et apprentis estimateurs qualifiés par le GAA
Exploitants d'une firme d'estimation
Responsables de l'estimation automobile
Responsables des sinistres automobiles
Responsables de la qualification des estimateurs
Sous-comité technique en estimation automobile
Récipiendaires du Guide de l'estimateur

RENSEIGNEMENTS

MARTIN SAMSON
Analyste principal à l'estimation automobile, poste 2201
msamson@gaa.qc.ca

Groupement des assureurs automobiles
1981, avenue McGill College
Bureau 620
Montréal (Québec) H3A 2Y1
514 288-1537
infozone.gaa.qc.ca

Le présent bulletin et toute pièce jointe ne doivent pas être considérés ni utilisés comme avis juridique. Ils sont destinés à l'usage exclusif des membres du GAA et/ou des destinataires mentionnés en titre et ne peuvent être reproduits ou distribués sans le consentement écrit du GAA.

Table des allocations relatives à la peinture

Depuis plusieurs années, le Groupement des assureurs automobiles (GAA) publie des allocations servant à couvrir le coût d'achat du matériel nécessaire à la repeinte d'un véhicule (peinture, vernis, diluants, etc.) lors d'une réparation, à la suite d'un sinistre automobile. Ces allocations établies en fonction de la [Table des allocations relatives à la peinture](#) (Table), sont utilisées autant par les assureurs que par les réparateurs dans l'estimation des dommages.

Plus récemment, le GAA a dû composer avec certaines difficultés pour obtenir les données nécessaires de ces produits (listes de prix, pourcentage d'utilisation de certains produits, etc.) et ce, principalement pour des enjeux de confidentialité pour les fabricants de peinture.

Transition et fin de publication de la Table en juin 2020

La mise à jour de ces allocations étant devenue impossible à effectuer de manière statistiquement fiable, la Table ne pourra plus, par conséquent, être maintenue et devra être abolie le 1^{er} juin 2020. Ce délai de plus d'un an devrait toutefois donner le temps nécessaire à l'industrie pour s'ajuster à cette nouvelle réalité.

Comme la dernière mise à jour de la Table date de décembre 2017, des majorations ont été prévues par le GAA. Ainsi, elle sera indexée de 5 % le 25 février 2019, puis de 2,5 % les 1^{er} juin et 1^{er} décembre prochains. Les augmentations proposées reflètent la moyenne des hausses de prix des produits de peinture qui ont été constatées au cours des huit dernières années.

En ce qui concerne la *Table des allocations relatives à la peinture des véhicules et équipements lourds*, celle-ci demeure en vigueur.



Automobile Appraisal & Repair

February 22, 2019 | GAA Bulletin No. ERA G2019-01 | Automobile Appraisal Division

Paint Material Allowance Table

RECIPIENTS

Senior Quebec Officers
Branch Managers
GAA Qualified Appraisers and Apprentice Appraisers
Operators of Appraising Firm
Automobile Appraisal Officers
Automobile Claims Officers
Appraisers Qualification Officers
Automobile Appraisal Technical Sub-Committee
Appraiser's Guide Recipients

FOR INFORMATION

MARTIN SAMSON
Senior Analyst,
Automobile Appraisal
ext. 2201
msamson@gaa.qc.ca

Groupe des assureurs automobiles
1981 McGill College Avenue
Suite 620
Montreal, Quebec, H3A 2Y1
514 288-1537
infozone.gaa.qc.ca

This bulletin and any attachments transmitted with it are not to be considered or used as a legal opinion. They are solely for the use of the GAA members and individuals to whom they are addressed and may not be reproduced or distributed without the written consent of the GAA.

For several years now, Groupement des assureurs automobiles (GAA) has published the allowances used to cover the cost of purchasing the necessary materials to repaint a vehicle (paint, clear coat, thinners, etc.) when repairing it after an accident. These allowances, which are set out in the [Paint Material Allowance Table](#) (Table), are used by insurers and repairers alike when appraising damage.

More recently, GAA has encountered some difficulties obtaining the required data for these products (price lists, usage percentage for certain products, etc.), mainly because of confidentiality issues for the paint manufacturers.

Transition and end of the Table's publication in June 2020

Since it has become impossible to update these allowances in a statistically reliable manner, the Table can no longer be maintained and will be discontinued on June 1, 2020. This transition period of over one year should allow the industry enough time to adapt to the new reality.

Given that the Table was last updated in December 2017, GAA is planning the following increases: 5% on February 25, 2019, and 2.5% on June 1 and on December 1, 2019. These reflect the average price increases for the paint products observed over the past eight years.

As for the Heavy Vehicles and Equipment Paint Material Allowance Table, it remains in effect.